
Présidence : Azerbaïdjan

1000^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 9 février 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 h 10
Reprise : 15 h 10
Clôture : 16 h 20

2. Président : Ambassadeur R. Sadigbayli
M. F. Osmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « ARMES LÉGÈRES
ET DE PETIT CALIBRE ET STOCKS DE
MUNITIONS CONVENTIONNELLES –
ENGAGEMENTS DE L'OSCE ET
ENSEIGNEMENTS TIRÉS »

- *Exposé présenté par M. M. Bleinroth, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'OSCE*
- *Exposé présenté par M^{me} A. Gruber, Conseillère ministérielle, Ministère autrichien de la défense*
- *Exposé présenté par M. M. Nikolić, Directeur de la Direction pour l'OSCE et le Conseil de l'Europe, Ministère monténégrin des affaires étrangères*
- *Exposé présenté par l'Ambassadeur J.-C. Brunet, Ambassadeur itinérant chargé des menaces criminelles transnationales et de la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères*

Président, M. M. Bleinroth (FSC.DEL/69/22 OSCE+), M^{me} A. Gruber (FSC.DEL/71/22 OSCE+), M. M. Nikolić, Ambassadeur J.-C. Brunet (FSC.DEL/72/22 OSCE+), France-Union européenne (l'Albanie,

le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/62/22), Allemagne (annexe 1), Suisse, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/51/22 OSCE+), Royaume-Uni, Turquie, Ukraine (FSC.DEL/66/22), Bosnie-Herzégovine (annexe 2), Fédération de Russie (annexe 3), Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 4).

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/67/22), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/60/22), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/52/22 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/64/22 OSCE+), Canada

Point 3 de l'ordre du jour : MILLIÈME SÉANCE DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président (FSC.GAL/16/22 OSCE+), Président du Conseil permanent (FSC.DEL/74/22 OSCE+), Secrétaire générale (SEC.GAL/22/22 OSCE+), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/61/22), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/53/22 OSCE+), Biélorussie (FSC.DEL/57/22 OSCE+), Royaume-Uni, Turquie, Canada, Belgique (FSC.DEL/56/22/Corr.1), Ukraine (FSC.DEL/65/22), Suisse (annexe 5) (FSC.DEL/59/22), Fédération de Russie (annexe 6)

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Briefing sur l'exercice militaire conjoint « Union Resolve 2022 », qui se déroulera du 10 au 20 février 2022* : Biélorussie (FSC.DEL/58/22 OSCE+), Lituanie
- b) *Reprise des activités de vérification en Turquie à partir du 1^{er} février 2022* : Turquie

4. Prochaine séance :

Mercredi 16 février 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



1000^e séance plénière
Journal n° 1006 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

L'Allemagne soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques remarques supplémentaires à titre national. Tout d'abord, je remercie la Présidence azerbaïdjanaise d'avoir choisi ce sujet important pour la 1000^e séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité qui se tient aujourd'hui.

Comme nous le savons tous, la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre (ALPC) représente malheureusement toujours un grand danger pour la paix et la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

C'est pour nous une raison de plus d'œuvrer ensemble au sein de l'OSCE à l'amélioration continue de la réglementation des ALPC et de la sécurité du stockage des munitions conventionnelles.

Les meilleures pratiques de l'OSCE que nous avons établies ensemble dans ce domaine sont des documents vivants. Elles reposent sur l'expérience et les observations de tous les États participants, et nos experts travaillent ensemble de manière constructive afin de les évaluer régulièrement et de les mettre à jour si nécessaire.

L'Allemagne est convaincue que cet échange de données d'expérience est enrichissant pour toutes les parties. Nous continuerons donc à participer très activement aux travaux concernant les meilleures pratiques ainsi qu'aux visites d'évaluation conjointes dans les États qui demandent de l'aide.

L'Allemagne, qui est le deuxième plus grand contributeur aux projets de l'OSCE contre la prolifération des armes légères, soutient à hauteur d'environ 16 millions d'euros plus de 50 projets différents dans tout l'espace de l'OSCE.

Ces nombreux projets offrent beaucoup d'exemples de réussite. Permettez-moi d'en citer une. L'OSCE est l'une des principales organisations soutenant la mise en œuvre de la feuille de route pour la maîtrise complète des armes légères en Europe du Sud-Est.

Sous les auspices de l'Allemagne et de la France, cette feuille de route a été élaborée conjointement en 2018 par les pays des Balkans occidentaux, en coordination avec l'Union

européenne et avec le soutien technique du Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères.

Cette feuille de route est devenue une source de référence concernant les meilleures pratiques pour une approche régionale intégrée de la maîtrise des armes légères et un modèle pour d'autres régions du monde, par exemple les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest.

Les menaces et les nouveaux développements en matière de sécurité étant de plus en plus nombreux, nous devons constamment faire face à de nouveaux défis. Le mécanisme d'assistance de l'OSCE doit s'y adapter avec souplesse. Je tiens à féliciter l'OSCE – le Centre de prévention des conflits et les opérations de terrain dans la région – d'avoir élargi le portefeuille de projets afin d'y répondre de manière appropriée.

L'automne dernier, nous avons pu constater par nous-mêmes la grande souplesse du mécanisme d'assistance de l'OSCE. Cette dernière a été l'une des premières enceintes multilatérales à se pencher sur le caractère instable et rapidement changeant de la situation en Afghanistan et sur son impact potentiel sur l'Asie centrale et l'Europe. Diverses conférences ont examiné les risques élevés de prolifération massive d'armes conventionnelles, notamment d'ALPC et de munitions et explosifs correspondants. Des solutions appropriées ont été trouvées. Dans ce contexte, l'Allemagne a nettement augmenté sa contribution annuelle au fonds d'affectation spéciale de l'OSCE pour les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles, laquelle a atteint 2 millions d'euros à la fin de l'année dernière.

Pour conclure, je souhaiterais parler de la condition préalable la plus importante pour exploiter le potentiel du mécanisme d'assistance de l'OSCE. Il est crucial que notre travail reste toujours professionnel et, surtout, apolitique. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions endiguer la prolifération illégale des ALPC et de leurs munitions. L'objectif est de continuer à renforcer la maîtrise des armes légères dans toutes les phases de conflit tout en tenant également compte des questions de genre. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à tirer le meilleur parti possible de tous les instruments dont nous disposons aux niveaux international, régional, national et local.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de la séance.



1000^e séance plénière

Journal n° 1006 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Monsieur le Président,

La délégation de la Bosnie-Herzégovine remercie le groupe des intervenants de leurs précieuses contributions au Dialogue de sécurité de ce jour. Nous tenons aussi à remercier la présidence azerbaïdjanaise d'avoir organisé ce débat.

Ces trente dernières années, notre pays s'est employé à éliminer les stocks d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de munitions conventionnelles en excédent, ainsi qu'à améliorer les conditions de stockage. Pour des raisons évidentes, ces activités visaient essentiellement à soutenir nos forces armées et notre Ministère de la défense. Nous avons par ailleurs accompli d'importants progrès dans l'élaboration et le renforcement de nos cadres normatifs, l'harmonisation de nos politiques nationales avec les régimes mondiaux et régionaux de contrôle et l'élaboration de stratégies pertinentes. Nos contributions et nos rapports dans le cadre des mécanismes régionaux et mondiaux de contrôle sont un éloquent témoignage des progrès accomplis.

Grâce au mécanisme d'assistance de l'OSCE, qui repose sur le généreux soutien de l'Organisation et de ses États participants, le Ministère de la défense de Bosnie-Herzégovine a bénéficié d'une assistance appréciable, sous la forme de conseils et d'équipements, dans le cadre de ses efforts visant à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks.

De plus, notre organisme interministériel chargé de la coordination des questions relatives aux ALPC et les 16 services de police du pays bénéficient du projet d'assistance de l'OSCE destiné à renforcer leurs capacités à prévenir et combattre le trafic d'ALPC, de munitions et d'explosifs.

Comme nous bénéficions d'un soutien considérable grâce au mécanisme d'assistance de l'OSCE, nous sommes très intéressés par le thème du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui et tous les processus en cours qui sont susceptibles d'améliorer le cadre normatif et le travail concret réalisé sur le terrain.

Nous pouvons contribuer à ces débats en présentant l'expérience de nos pouvoirs publics dans leur interaction avec le mécanisme d'assistance de l'OSCE. Nous tenons en

particulier à mettre en lumière les retombées concrètes des projets d'assistance, les difficultés politiques et administratives qui se sont parfois posées et diverses bonnes pratiques que nous avons recensées.

Les projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) sont complexes et comportent de multiples facettes ; ils sont mis en œuvre dans des conditions difficiles en coopération avec divers interlocuteurs qui doivent apporter leur contribution. À cet égard, notre expérience montre que la mise en œuvre réussie de tels projets dépend non pas tant des solutions techniques adoptées mais d'approches globales reposant sur une action systématique et coordonnée.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'insister sur deux points. Premièrement, force est de reconnaître que, pour porter véritablement leurs fruits, les projets concernant la sécurité physique et la gestion des stocks doivent être conçus de telle sorte qu'ils modifient notablement et durablement les processus et les structures organisationnelles qui sont en place, y compris sur le plan de leur personnel et des technologies utilisées. Un tel changement nécessite des ressources, des éléments d'orientation, de la persévérance et du temps.

Deuxièmement, toutes les ressources et tous les efforts consacrés à la conception d'un projet resteront sans effet si une prise en main nationale du projet par son bénéficiaire n'est pas prévue.

Nous sommes conscients de l'importance de la relation que nous entretenons avec l'OSCE et soulignons que, s'agissant de la mise en œuvre des engagements auxquels nous avons souscrit dans le cadre de l'Organisation dans le domaine des ALPC et des SMC, la situation actuelle est excellente. Nous prenons également acte avec gratitude du soutien que nous recevons dans de nombreux domaines. Nous espérons explorer de nouvelles possibilités de mettre en pratique et de renforcer les engagements que nous avons pris dans le domaine des ALPC et des SMC.

Nous pensons que nous serons en mesure de faire la démonstration des résultats concrets et quantifiables de nos travaux dans le domaine des ALPC et des SMC en partageant les enseignements que nous avons tirés, ainsi que nos données d'expérience et nos idées d'améliorations.

En conclusion, je saisis cette occasion pour remercier la Suisse de l'assistance qu'elle continue de fournir à des projets en Bosnie-Herzégovine et de l'annonce qu'elle a faite récemment d'une contribution financière de 70 000 francs suisses au programme de renforcement des capacités en matière de neutralisation des armes légères.

Merci, Monsieur le Président.



1000^e séance plénière
Journal n° 1006 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous tenons nous aussi à remercier la Présidence azerbaïdjanaise d'avoir organisé cette discussion sur la question des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). Nous pensons qu'il est symbolique que cette 1000^e séance du Forum soit consacrée à ce thème fédérateur. Nous remercions les distingués orateurs principaux de leurs exposés instructifs.

Il convient de rappeler que le Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements de 1996 avait déjà défini les bases d'activités étendues visant à élaborer des mesures régissant le stockage, la circulation et la destruction des ALPC et des SMC, y compris les composants de propergol, et à en faciliter la mise en œuvre. Au fil des ans, cet ensemble de questions concernant la mise en œuvre et l'amélioration des normes de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, ainsi que l'assistance pratique en matière de gestion des stocks, sont restés l'un des secteurs d'activité les plus efficaces et les plus pertinents de notre Organisation. Cela est confirmé non seulement par les nombreux projets de l'OSCE qui ont été couronnés de succès, les quelque vingt décisions et déclarations thématiques qui ont été adoptées par le Conseil ministériel de l'OSCE, et, surtout, par le nombre de vies épargnées.

Aujourd'hui, la prévention du trafic d'ALPC est au premier plan de notre travail commun. Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est le seul instrument mondial consacré à cette question. Le soutien de l'OSCE à la mise en œuvre du Programme d'action est important, notamment pour ce qui est de donner plus de force à celui-ci. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction les initiatives autrichiennes visant à renforcer le mécanisme d'assistance de l'OSCE et à lutter contre le trafic d'ALPC et de munitions conventionnelles. Nous soutenons la mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE et réaffirmons notre volonté d'apporter une contribution constructive à ce processus.

Nous prenons note de la poursuite de l'initiative franco-allemande visant à coordonner l'action des donateurs en matière de lutte contre le trafic d'ALPC dans les Balkans occidentaux La feuille de route correspondante – qui court jusqu'en 2024 – n'a pas encore été pleinement mise en œuvre. Nous ne devons cependant pas oublier que le problème

du trafic d'ALPC est particulièrement aigu dans les régions où les organismes chargés de l'application des lois ont relâché leur contrôle et où les niveaux de corruption, de chômage et de criminalité organisée sont élevés. Nous serions reconnaissants aux distinguées délégations française et allemande de bien vouloir informer ultérieurement le Forum de l'état d'avancement de leur grand projet.

La Fédération de Russie partage les préoccupations de la communauté internationale à propos de la prolifération incontrôlée des ALPC et préconise de continuer à fédérer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre cette menace. Pour bien travailler dans ce domaine, il faut accroître l'efficacité des législations nationales, renforcer la coopération régionale et rechercher des mesures concrètes et pratiques pour prévenir le trafic, notamment par le biais du Programme d'action des Nations Unies. Nous sommes disposés à envisager de fournir, sur demande, une assistance spécialisée sur tous les aspects du contrôle des ALPC tout au long du cycle de vie de ces armes, ainsi qu'à partager notre expérience dans la mise en place d'un cadre réglementaire et juridique efficace dans ce domaine.

Monsieur le Président,

La délégation russe aurait pu terminer sur cette note positive, mais un des principes clés de la diplomatie est celui de la réciprocité, et nous souhaitons donc exercer notre droit de répondre à la délégation ukrainienne. Les points ci-après doivent être soulignés.

Premièrement, la Fédération de Russie accorde toute l'attention voulue aux tâches visant à assurer un contrôle efficace de l'État sur la circulation des ALPC au niveau national et suit une politique responsable dans le domaine de la coopération militaire et technique avec les pays étrangers, guidée par les dispositions strictes de son système bien développé de contrôle des exportations.

Deuxièmement, les déclarations sans fondement que nous avons entendues aujourd'hui visent principalement à détourner l'attention des États participants de l'OSCE du fait que les autorités locales chargées de l'application des lois en Ukraine ne parviennent pas à obtenir des résultats tangibles en matière de lutte contre la criminalité liée au trafic d'armes en raison d'une corruption chronique. Le marché noir des armes en Ukraine reste sans doute le plus important d'Europe. Selon des informations du Bureau du Procureur général de l'Ukraine, c'est un marché de quelque cinq millions d'armes. Qui plus est, le commerce illicite est alimenté dans une large mesure par une partie de l'arsenal utilisé par l'armée ukrainienne dans la zone du conflit armé du Donbass.

Troisièmement, je souhaiterais parler brièvement de la mise en œuvre des engagements pris par les États participants de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC. Chaque année, conformément à la section III (F)1 du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (FSC.DOC/1/00/Rev.1 du 20 juin 2012), les États participants transmettent au Centre de prévention des conflits des données sur leurs exportations et importations d'ALPC et les affichent sur la plateforme d'information DelWeb de l'OSCE. Or, nous avons constaté des divergences importantes dans les rapports des États participants de l'OSCE.

Les informations diffusées l'année dernière sur les transferts d'ALPC des États-Unis d'Amérique vers la Géorgie et l'Ukraine en sont un exemple frappant. En particulier, en

2019–2020, les autorités ukrainiennes compétentes ont « oublié » de signaler environ 68 % de leurs importations de ce type d’armes (elles ont indiqué 4 436 armes importées sur les 13 945 déclarées par nos collègues des États-Unis dans leur rapport national), et les autorités géorgiennes environ 88 % (seulement 773 articles déclarés sur 6 353). La quasi-totalité des « divergences » concerne les catégories d’armes suivantes : pistolets et revolvers, fusils et carabines, fusils d’assaut et fusils mitrailleurs. Au total, près de 95 % des importations non signalées par l’Ukraine et la Géorgie dans leurs rapports nationaux proviennent des États-Unis.

Nous savons que la compilation de statistiques est un travail laborieux et compliqué, et nous ne nous attendons pas à ce que les informations se recoupent à 100%. Cela dit, nous pensons que le cas que nous venons de décrire peut s’expliquer de deux façons, l’une n’excluant pas l’autre. La première est que nos collègues ukrainiens et géorgiens ont délibérément sous-estimé les chiffres dans le but d’accélérer les livraisons d’armes. La seconde est qu’ils ont perdu le contrôle des importations d’armes et deviennent des sources de prolifération illicite d’ALPC dans l’espace de l’OSCE et au-delà.

Enfin, cet exemple particulier démontre une fois de plus le mépris flagrant des États participants concernés pour les dispositions du Document sur les ALPC et des Principes régissant les transferts d’armes classiques, qui indiquent clairement que, lorsqu’il fournit des armes, chaque État participant tient compte de la situation qui règne dans la région et dans le pays destinataire et des tensions ou des conflits armés existants.

Nous insistons sur le fait que les États participants qui fournissent une assistance militaire et technique au Gouvernement ukrainien sous quelque forme que ce soit cautionnent l’intensification du conflit interne ukrainien (surtout lorsqu’il s’agit de livraisons d’armes, d’équipements et de munitions interdits par les accords de Minsk) et partagent avec les forces de sécurité ukrainiennes la responsabilité des souffrances infligées aux civils et de la destruction des villes et villages du Donbass.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour.



1000^e séance plénière
Journal n° 1006 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Monsieur le Président.
Chers collègues,
Distingués orateurs,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je tiens tout d'abord à remercier les intervenants de leurs précieuses contributions et réflexions sur le thème du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui.

Il y a plus de 20 ans, au Sommet d'Istanbul, les chefs d'État ou de Gouvernement des États participants de l'OSCE ont considéré que l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la prolifération incontrôlée des ALPC constituaient « une menace et un défi pour la paix et la sécurité, en particulier comme élément intervenant dans les activités terroristes et les conflits armés », et se sont dits déterminés à coopérer plus activement et plus étroitement les uns avec les autres pour relever tous ces défis.

En conséquence, la question des ALPC et des SMC a été inscrite à l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et les États participants de l'OSCE ont commencé à élaborer des mesures normatives qui tiennent compte de tous les aspects des ALPC. Les deux piliers de l'acquis normatif de l'OSCE, à savoir le Document de l'OSCE sur les ALPC (FSC.DOC/1/00/Rev.1) et le Document de l'OSCE sur les SMC (FSC.DOC/1/03/Rev.1), ont été adoptés respectivement en 2000 et en 2003. Depuis l'adoption de ces deux documents, plusieurs annexes sont venues les compléter afin de renforcer encore les garanties qu'ils offrent et d'assurer leur application pratique. En outre, les deux documents ont été complétés par plusieurs décisions du FCS et la série de guides des meilleures pratiques concernant les ALPC et les SMC. Ensemble, ces textes constituent le cadre normatif de l'OSCE énonçant les engagements, les normes, les principes et les mesures relatifs aux ALPC et aux SMC.

Les engagements dans le domaine des ALPC et des SMC, bien que politiques, font partie des rares engagements fondamentaux des États participants de l'OSCE qui continuent d'être activement examinés et font l'unanimité à ce jour.

Monsieur le Président,

Je souhaiterais parler en particulier des guides des meilleures pratiques de l'OSCE concernant les ALPC et les SMC, qui sont la traduction opérationnelle des documents de l'OSCE en la matière et servent de référence pour certains aspects de la maîtrise des ALPC et des SMC. Ces guides peuvent aider les États participants pour l'élaboration de leurs politiques nationales et encourager des pratiques répondant à des exigences communes plus élevées. Un atout important des guides tient au fait qu'ils sont l'apanage non pas tant de l'OSCE mais surtout des États participants eux-mêmes, ce qui contribue à promouvoir une conception commune des moyens de lutter contre le trafic d'ALPC et de SMC. Les guides et leurs mises à jour ont été approuvés par les 57 États participants.

En 2017, le Conseil ministériel, dans sa Décision n° 10/17 sur les APLC et les SMC (MC.DEC/10/17/Corr.1), a chargé le FCS, conformément à son mandat, de « continuer à étudier les moyens de réexaminer et, selon qu'il conviendra, de compléter le Document de l'OSCE sur les ALPC, le Document de l'OSCE sur les SMC et les manuels OSCE des meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux munitions conventionnelles ». En outre, dans la Déclaration ministérielle de 2018 sur les efforts de l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les APLC et les SMC (MC.DOC/5/18/Corr.1), les États participants ont été encouragés « à continuer de fournir, à titre volontaire, des compétences, des contributions extrabudgétaires et des ressources à l'appui des travaux menés dans le cadre du FCS sur la mise à niveau et la poursuite du développement des normes et meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux SMC ».

Depuis 2019, des travaux de révision et de mise à jour des guides sur les ALPC et les SMC ont été entrepris dans le but d'accroître la contribution de l'OSCE aux efforts visant à renforcer la maîtrise des ALPC ainsi que de renforcer la capacité des États participants de lutter contre le trafic de manière globale et efficace. Le Groupe informel d'Amis sur les ALPC et les SMC joue un rôle important en complétant les activités que mène le FCS sur ces questions. En particulier, il constitue pour les États participants une plate-forme facilitant l'examen et la mise à jour des guides des meilleures pratiques.

Neuf des 17 guides ont déjà fait l'objet d'un processus de révision et de mise à jour, et cinq guides actualisés ont été adoptés par le FCS. Je note avec satisfaction que, lors de la dernière réunion du Groupe informel d'Amis, le 9 décembre 2021, les États participants auteurs initiaux d'autres guides ont exprimé leur volonté de contribuer activement aux efforts visant à mettre à jour les guides restants. Le processus d'examen et de mise à jour, qui est mené de manière inclusive suivant une approche par étapes, permet à tous les États participants – en particulier à ceux qui se servent des guides pour l'élaboration de leurs politiques nationales et lors de la mise en œuvre des projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC – de veiller à ce que ces guides soient utilisés le plus largement possible. Outre les États participants qui dirigent ou soutiennent activement le processus de révision et de mise à jour, plusieurs structures exécutives de l'OSCE ont contribué à ce travail très important en partageant les leçons tirées de leur expérience et en faisant des recommandations sur l'application des guides.

Le processus d'examen et de mise à jour des guides fait l'objet d'une évaluation continue et son fonctionnement a été jugé satisfaisant. Je pense que le moment est venu

d'examiner une autre proposition de mon document de réflexion intitulé « OSCE Best Practice Guides on SALW and Conventional Ammunition : Their Purpose, Effective Use and Systematic Review » (FSC.DEL/243/19/Rev.1, 6 octobre 2020). Lors de la prochaine réunion du Groupe informel d'Amis, j'inviterai les États participants à envisager d'élaborer des lignes directrices distinctes sur une approche normalisée et optimisée régissant la mise à jour régulière des guides tous les cinq ans, ou l'introduction de nouveaux guides.

En plus des travaux de révision et de mise à jour des guides, de nouvelles initiatives sont également lancées. L'Autriche s'est saisie de la question de la lutte contre le trafic d'ALPC et de munitions conventionnelles, de l'appropriation nationale et du renforcement des capacités nationales, ainsi que de l'initiative visant à évaluer le mécanisme d'assistance de manière ciblée et impérative pour encourager une mise en œuvre plus efficace.

J'ai été très heureuse d'entendre parler aujourd'hui du document sur la façon dont est perçue la situation en ce qui concerne les normes, principes et mesures de l'OSCE dans le domaine des SMC qui sera publié conjointement par les délégations autrichienne et suisse. Je pense que ce document donne une vue d'ensemble équilibrée du rôle que joue l'OSCE dans le domaine des SMC par le dialogue et grâce à son cadre normatif, son mécanisme d'assistance et ses projets d'assistance. En outre, il souligne les défis et les préoccupations spécifiques que les SMC soulèvent dans l'espace de l'OSCE, appelle à renforcer les efforts dans ce domaine et recense les synergies avec les activités de l'ONU liées aux munitions, par exemple les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions conventionnelles excédentaires. Ce dernier aspect a d'ailleurs également été mentionné lors du Dialogue sur la sécurité d'aujourd'hui par le distingué orateur principal de la délégation allemande, M. Marcus Bleinroth. Je note en outre que le document susmentionné présente des propositions tangibles pour le dialogue sur les SMC en 2022 et 2023, l'une d'entre elles étant l'initiative annoncée par la Suisse d'élaborer un plan d'action sur les SMC. J'encourage les États participants à participer activement aux discussions informelles et formelles dont le Plan d'action sur les SMC fera l'objet au cours des prochains mois.

On ne saurait trop insister sur le fait que le processus d'examen et de mise à jour des guides et le lancement réussi de nouvelles initiatives reposent entièrement sur l'engagement des États participants. Une fois de plus, je tiens à féliciter les États participants qui contribuent activement à ces efforts et j'invite les autres à s'y joindre.

Chers collègues,

Pour conclure, permettez-moi de souligner que les normes relatives aux ALPC et aux SMC, la mise en œuvre des projets d'assistance de l'OSCE et les enseignements qui en sont tirés sont indissociablement liés dans le cadre des efforts des États participants visant à gérer le cycle de vie des ALPC et des SMC de manière plus efficace, y compris pour en prévenir le trafic. Je pense que le renforcement de ces liens contribuerait à améliorer la capacité du FCS de relever les défis existants et émergents dans le domaine des ALPC et des SMC.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1000^e séance plénière

Journal n° 1006 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE

Merci, Monsieur le Président.

Excellences

Chers collègues,

La Suisse tient à s'associer aux autres délégations pour célébrer la millième séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), qui constitue de fait un jalon remarquable. Félicitations à tous. C'est un jalon d'autant plus remarquable que, comme S. E. l'Ambassadeur de Belgique l'a déjà fait remarquer, nous célébrons également cette année le trentième anniversaire de notre Forum.

Nous remercions les présidents du FCS et du Conseil permanent, ainsi que la Secrétaire générale de l'OSCE, de leurs observations rétrospectives, de leurs mots de soutien pour le travail accompli à ce jour et de leurs propositions pour l'avenir de notre Forum.

Comme mentionné précédemment, c'est lors du troisième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la CSCE tenu à Helsinki en 1992 que le FCS a été créé en tant qu'organe de prise de décisions aux fins de mener des consultations sur la maîtrise des armements, le désarmement, le renforcement de la confiance et de la sécurité, la coopération en matière de sécurité et la prévention des conflits dans l'espace de l'OSCE.

Au fil des années, le mandat original a été élargi, mais l'objectif principal est resté le même, à savoir examiner les problèmes de sécurité qui se posent dans la dimension politico-militaire en vue d'accroître la stabilité, la transparence et la prévisibilité militaires pour tous les États participants et instaurer ainsi une confiance mutuelle entre eux. Nous nous réjouissons à la perspective de célébrer le trentième anniversaire du FCS à l'automne sous la présidence belge. Nous devrions saisir cette occasion pour réfléchir aux moyens de renforcer encore le Forum et de soutenir les présidences qui sont exercées à tour de rôle. À cet égard, à la fin de sa présidence du FCS en 2019, la Suisse a diffusé un document présentant un certain nombre d'enseignements tirés et de recommandations à l'intention des futures présidences (FSC.DEL/83/19). Nous souhaitons partager à nouveau ce document avec les autres délégations à l'occasion de cette millième séance plénière.

Le FCS, l'un des deux organes décisionnels ordinaires de l'OSCE, reste la principale plateforme officielle pour l'examen des questions politico-militaires dans l'espace de l'OSCE. La position de la Suisse n'a pas changé. Le dialogue était, est et reste indispensable.

Merci, Monsieur le Président. Nous vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour

1000^e séance plénière

Journal n° 1006 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Cette année est à plusieurs égards une année importante pour le Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Nous tenons aujourd'hui la millième séance de notre organe décisionnel autonome et, en septembre, sous la présidence belge, nous célébrerons le trentième anniversaire du Forum. Ces anniversaires ronds sont l'occasion de partager nos évaluations de la situation actuelle au Forum et d'avoir un échange de vues sur ses perspectives d'avenir.

Le FCS avait été conçu à l'origine par ses fondateurs comme la principale et, de fait, la seule structure paneuropéenne responsable de la stabilité politico-militaire en Europe. L'idée était que cette stabilité serait assurée grâce à des négociations sur la maîtrise des armements et sur des mesures de confiance et de sécurité. Le Forum a fait un excellent travail. Au cours des années 1990, toute une série de documents fondamentaux constituant ce qu'il est convenu d'appeler la « boîte à outils politico-militaires de l'OSCE » ont été élaborés.

Nous avons toutefois assisté ces dernières années à des tentatives délibérées d'un certain nombre de pays occidentaux d'éroder les fondations politico-militaires du Forum. Aujourd'hui, ces pays insistent pour que la question du « genre » figure à son ordre du jour. Demain, ce sera au tour du climat. Qu'en sera-t-il après-demain ? Notre plate-forme se maintiendra t-elle jusque-là sachant que la présidence polonaise de l'OSCE suggère déjà que des questions essentielles qui sont du ressort du FCS soient examinées par le Conseil permanent, notre organe politique général ? Une telle perspective ne nous réjouit absolument pas et ces « élans créatifs » destructeurs dont font preuve un certain nombre d'États participants et la Présidence en exercice nous surprennent.

Il convient à cet égard de mentionner spécialement le Dialogue structuré sur les défis et risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE, qui a été lancé à la réunion du Conseil ministériel tenue à Hambourg en 2016 et qui évolue indépendamment du Forum mais qui est lié thématiquement à ses activités. Ces cinq dernières années, les États participants ont dialogué en faisant preuve de beaucoup de patience pour tenter de trouver un terrain d'entente sur la transparence, la réduction du risque militaire et la prévention des incidents. Et maintenant, du jour au lendemain, il est simplement proposé que tous nos

travaux, nos initiatives et nos idées – tout ce que nous avons accompli ces cinq années écoulées – soient confiés à un autre organe de négociation. Que pensent la présidence finlandaise actuelle du Dialogue structuré et, au demeurant, ses prédécesseurs – l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne – de l'intention, de fait, d'assigner à cette plate-forme le rôle d'un « club d'intérêts communs » sans ordre du jour, au calendrier vague et aux résultats flous ? Le Dialogue structuré, qui a son propre mandat, ne saurait « compléter » l'initiative polonaise, qui est dénuée de cadre légal ou politique.

Nous pourrions bien sûr « relancer » indéfiniment le dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne dans le cadre de l'OSCE et « générer » de nouvelles plate-formes de négociation. Mais il est important de comprendre que, plus il y a de formats et de participants, plus le danger est grand de sombrer dans une procrastination sans fin et de perdre de vue la finalité du dialogue. Apparemment, c'est le but que certains cherchent tout particulièrement à atteindre. Il importerait à notre avis beaucoup plus d'utiliser les ressources existantes du Forum et du Dialogue structuré, qui ont été mises à notre disposition pour mener des débats professionnels et parvenir à des accords spécifiques au niveau des experts militaires. Il importe de redonner à ces experts un rôle approprié dans les affaires européennes et c'est sur cela que nous devons tous nous concentrer.

Monsieur le Président,

Ces dernières semaines, la Fédération de Russie a démontré dans la pratique qu'elle était disposée à traiter les principales questions de sécurité européenne. La Russie ne laissera pas les États-Unis d'Amérique et l'OTAN décider pour elle ce qu'elle perçoit comme une menace et ce qui n'en est pas une. Nous observons depuis des années des tendances alarmantes liées à l'expansion de l'Alliance, au déploiement du système de défense antimissiles, à la mise en place de nouvelles installations étrangères et au stationnement de troupes multinationales sur les territoires d'autres pays à proximité de nos frontières. Nous reconnaissons que beaucoup de gens sont satisfaits de cette situation et se sentent à l'aise dans un tel environnement. Mais ce n'est pas le cas de la Russie. Et si nous croyons vraiment que la sécurité en Europe est indivisible, ces préoccupations doivent être dûment prises en compte et nous devons réfléchir à des mesures qui permettraient de les supprimer.

Notre priorité réside dans des négociations, avant tout avec les États-Unis, mais aussi avec l'OTAN, dans le cadre desquelles nous cherchons à obtenir des garanties de sécurité juridiquement contraignantes sur le long terme. Nous n'excluons pas la possibilité, sous réserve que des progrès soient accomplis et si une décision par consensus est adoptée, que le FCS puisse contribuer à la désescalade des tensions et, ultérieurement, à la consolidation des fondations politico-militaires de la sécurité européenne. Cela suppose toutefois de respecter soigneusement l'héritage du Forum, de renforcer continuellement ses fondations, de recentrer son ordre du jour sur ses « racines » politico-militaires et de se demander quelles initiatives relevant du Dialogue structuré pourraient figurer utilement à l'ordre du jour des groupes de travail A ou B du FCS. En même temps, permettez-moi de vous rappeler que des changements éventuels au mandat du Forum, comme cela a été suggéré dans cette enceinte, ne peuvent être apportés, si nécessaire, que par une décision consensuelle des États participants.

Monsieur le Président,

Ce sont là, en termes très généraux, nos vues pour ce qui est de redonner un rôle approprié au Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité dans les affaires européennes. La délégation russe est disposée à travailler activement sur ces questions et nous invitons tous nos collègues désireux d'inverser les tendances négatives de ces dernières années à se joindre à nous.

Si nous continuons de prétendre que tout va pour le mieux, le FCS risque d'être confronté à une situation de crise pendant ses mille prochaines séances. Cela ne doit pas se produire.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.